

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 31 OCTOBRE, à 09 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 36).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU (arrivé à 10 h 15 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD (arrivée à 09 h 57 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

Alain ZANÉGUY	(à son départ à 11 h 38 au Rapport n° 20/4-008)	par Jean-Régis RAMSAMY
Michel LAGOURGUE	(à son départ à 11 h 53 après le vote du Rapport n° 20/5-009)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### **ORDRE DU JOUR DE SÉANCE**

Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/5-037 relatif à la « lutte contre la grande pauvreté à Madagascar / attribution d'une aide d'urgence au Groupe de Recherche et d'Échanges technologiques (GRÉT) et mise en place d'un plan d'aide au développement pluriannuel » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

### **ÉLUS INTÉRESSÉS**

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élu(e)s intéressé(e)s	(en qualité de)	au titre de/ du	Rapport n°
(1) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/5-026
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALVA			
- Benjamin THOMAS			
-----			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/5-035
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(2) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
-----			
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	
- Christelle HASSEN	(délégués/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion  
 CCAS Centre communal d'Action sociale  
 (1) élue absente à la séance

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
 CDÉ Caisse des Écoles  
 (2) élu parti au Rapport n° 20/5-008

### DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Wanda YENG-SENG BROSSARD	arrivée à 09 h 57	en cours de présentation
Jean-François HOAREAU	arrivé à 10 h 15	du Rapport n° 20/5-001
Alain ZANÉGUY	parti à 11 h 38	au Rapport n° 20/5-008 (procuration à Jean-Régis RAMSAMY)
Ibrahim DINDAR	sorti de 11 h 38	du Rapport n° 20/5-009
	à 12 h 04	au Rapport n° 20/5-014
Michel LAGOURGUE	parti à 11 h 53	au Rapport n° 20/5-009 (procuration à Haroun GANY)
Vincent BÈGUE	sorti de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 11 h 59	au Rapport n° 20/5-014
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 12 h 00	au Rapport n° 20/5-014
Geneviève BOMMALAIS	sortie de 12 h 13	du Rapport n° 20/5-016
	à 12 h 35	au Rapport n° 20/5-020
	sortie de 12 h 40	du Rapport n° 20/5-023
	à 12 h 48	au Rapport n° 20/5-028
Gilbert ANNETTE	parti à 13 h 13	au Rapport n° 20/5-033

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

**OBJET**      **Service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés**  
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2019

---

L'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

### **LE TERRITOIRE CONCERNÉ**

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 205 275 habitants (population dite municipale, Source DGF), en 2019, des 3 communes qui la composent (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne).

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Saint-Denis	148 515	147 931
Sainte-Marie	33 386	33 839
Sainte-Suzanne	23 275	23 505
<b>Total</b>	<b>205 176</b>	<b>205 275</b>

### **LA COMPÉTENCE**

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- la prévention des déchets et communication ;
- la mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- la collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire ;
- la collecte des bornes d'apport volontaire en Déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques) ;
- la gestion du parc de Déchetteries ;
- la collecte des corbeilles à papier ;
- la collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus).

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de 101 agents, 3 emplois contractuels et 1 apprenti.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

## **LES ÉQUIPEMENTS EN PLACE**

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- un centre de transit des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis 2015 par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans ;
- un réseau de Déchetteries appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont 3 gérées en régie et 8 en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans ;
- une Ressourcerie.

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

### ➤ **ordures ménagères**

- 3 fois par semaine sur le centre-ville de Saint-Denis ;
- 2 fois par semaine sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

### ➤ **déchets recyclables**

- 1 fois par semaine sur le centre-ville de Saint-Denis ;
- 1 fois tous les 15 jours sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

### ➤ **déchets verts**

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars) ;
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre) ;

### ➤ **encombrants**

- 1 collecte mensuelle sur chaque secteur, en complément de l'apport volontaire en Déchetteries et par les Communes membres de la CINOR.

## **LA COLLECTE DES DÉCHETS**

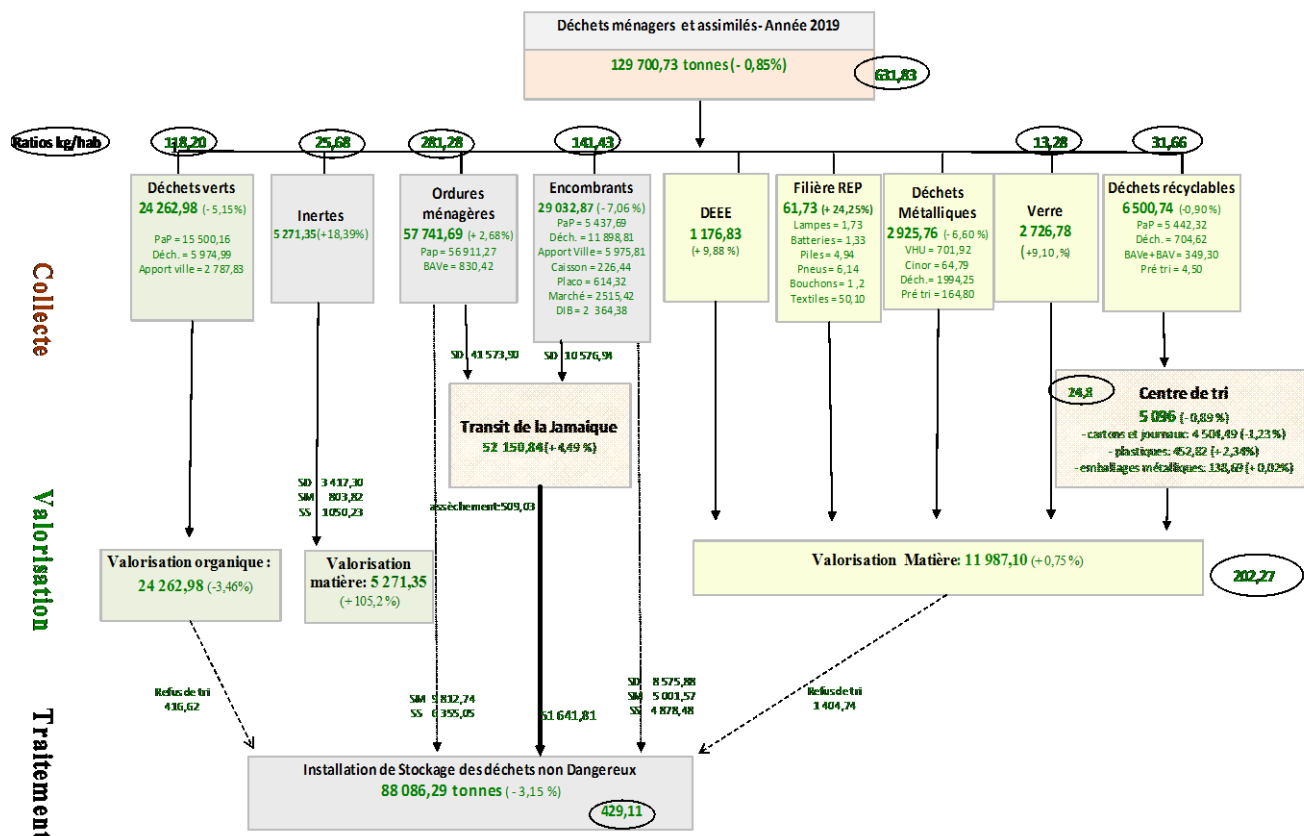
Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la baisse (- 0,85 %). Depuis les 5 dernières années, la CINOR enregistre des tonnages collectés à la baisse alors même que la population progresse régulièrement. Cette évolution favorable lui permet de revenir à un niveau de collecte d'il y a 10 ans. Le ratio kg/ hab. est de 631,84 kg/ hab. l'objectif fixé dans la loi pour la transition écologique (LTECV), de réduction de 10 % de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2020 est atteint depuis l'an dernier. Pour 2019 il est déjà à - 12 %.

En résumé, pour 2019, 129 700 t déchets collectés :

- 88 086 t de déchets enfouis,
- 41 641 t de déchets valorisés,

soit 631 kg/ hab.

## BILAN 2019 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS en tonnes



### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La compétence de traitement est transférée au SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux, non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplâtre sont orientés sur l'ISDND de Sainte-Suzanne. Depuis 3 ans le tonnage enfouis diminue.

Pour 2019, la CINOR a enfoui 88 086 t (- 3,15 %), soit 429,11 kg/ hab. le tonnage le plus faible depuis la création de la CINOR.

La baisse se justifie par une diminution sur les flux collectés des encombrants (- 7,06 %) et sur une hausse significative des déchets valorisés (+ 4 % entre 2018 et 2019).

### LA COMMUNICATION

#### La prévention des déchets par médiation environnementale

En 2019, la CINOR d'une équipe pour la médiation environnementale composée de 4 agents pour l'habitat collectif, 11 agents pour l'habitat pavillonnaire, 3 agents dédiés aux interventions scolaires et manifestations événementielles, soit un effectif de 18 agents avec le responsable du pôle médiation

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Pour 2019, la cellule habitat collectif a réalisé 5 721 porte-à-porte et 15 animations en pied d'immeuble, la cellule habitat pavillonnaire qui intervient sur signalement des usagers ou sur rapport des prestataires de l'EPCI a effectué environ 500 demandes de sensibilisation et la cellule médiateur pour les écoles et les manifestations est intervenu auprès de 135 classes allant de la maternelle au lycée.

## La brigade de l'environnement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la CINOR dispose d'une Brigade de l'Environnement qui intervient uniformément sur les trois Communes membres.

. Saint-Denis	179 dépôts constatés	dont 55 résorbés	et 11 PV dressés,
. Sainte-Marie	99 dépôts constatés	dont 28 résorbés	et 5 PV dressés,
. Sainte-Suzanne	94 dépôts	dont 29 résorbés	et 8 PV,
soit un total de 372 dépôts dont 112 résorbés et 24 PV dressés jusqu'à décembre 2019.			

La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte.

Pour l'année 2019, 6 045 dossiers d'atteintes à l'environnement ont été traités sur le territoire de la CINOR donnant lieu à 243 verbalisations :

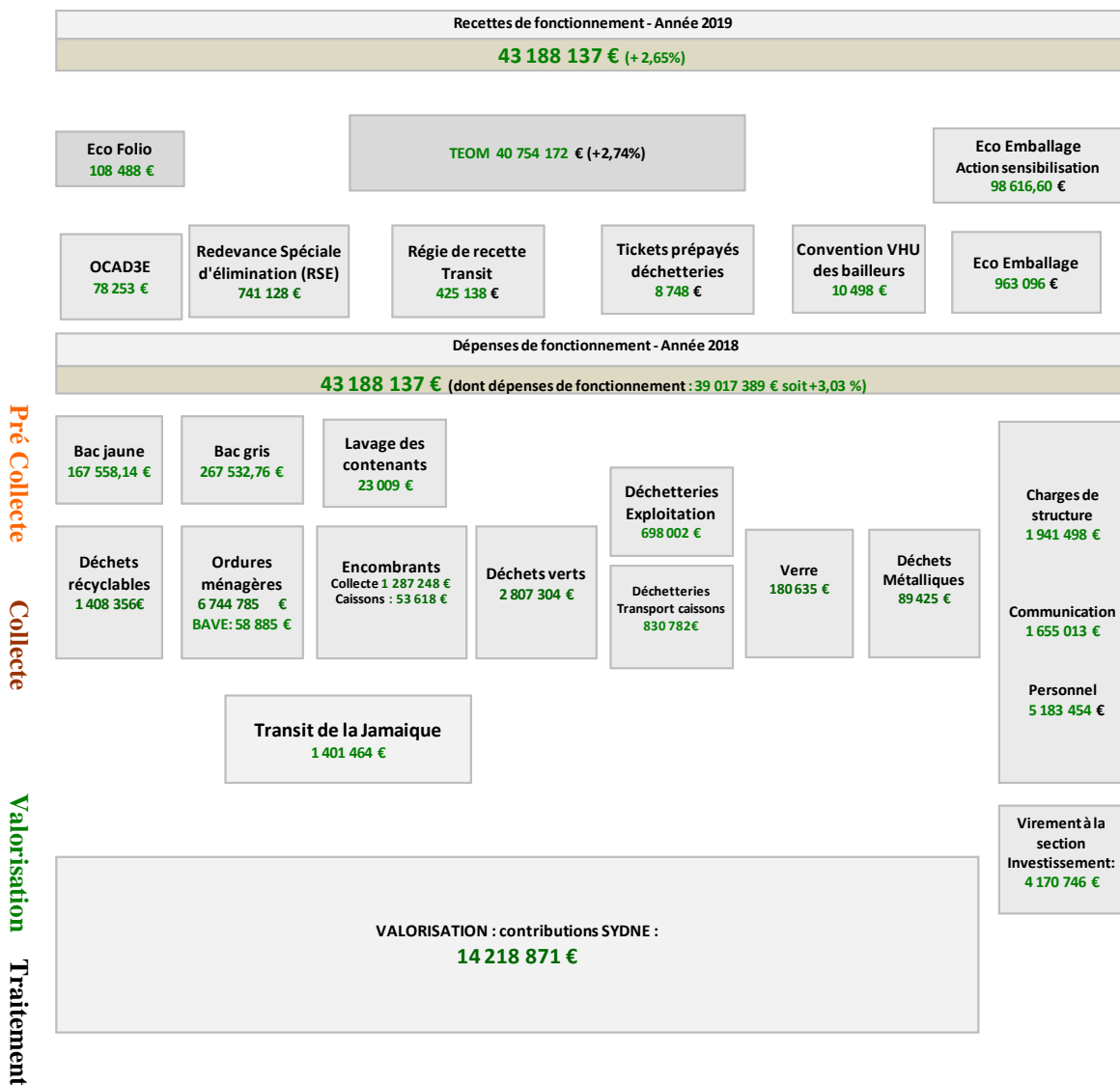
. Saint-Denis	45 %,
. Sainte-Marie	32 %,
. Sainte-Suzanne	23 %.

## LES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR

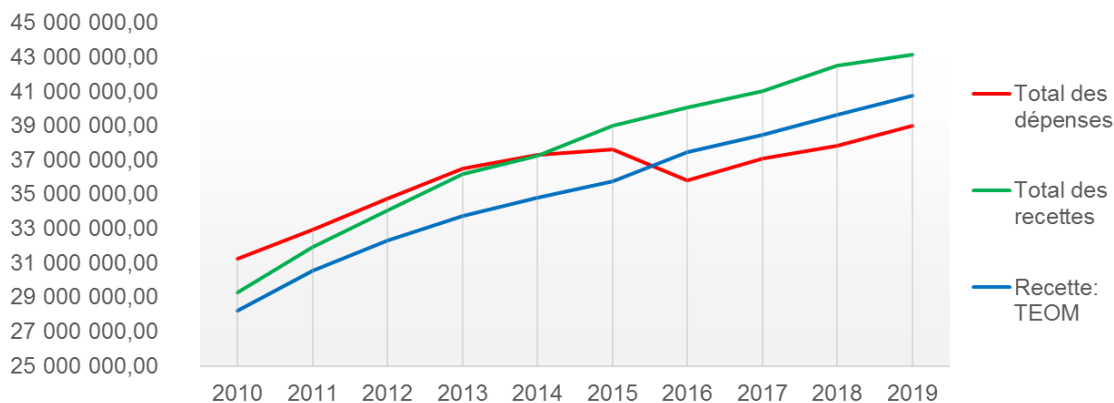
- Mettre en œuvre de la collecte séparative des biodéchets.
- Expérimenter la fiscalité incitative (TEOMI).
- Développer le parc de bornes enterrées en pied d'immeuble.
- Développer le réseau de Ressourceries et de Déchetteries.
- Encourager les initiatives en faveur de l'économie circulaire et les filières locales de valorisation.
- Développer des espaces de réemploi sur les Déchetteries.
- Etudier le recours à la consigne.
- Investir le champ de l'information de proximité et de la communication.
- Déployer la brigade de police de l'environnement.

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## BILAN FINANCIER 2019 DES DECHETS MENAGERS en euros



### Evolution du bilan financier des déchets ménagers de la CINOR en euros



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Je vous demande, en conséquence, de prendre acte du Rapport sur le Prix et de la Qualité du Service (RPQS) du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion pour l'année 2019 ainsi que des orientations volontaristes de la CINOR pour les prochaines années afin d'améliorer encore les résultats.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020



**OBJET**      **Service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés**  
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2019

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/5-017 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Ibrahim DINDAR - 7ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(pas de vote)**

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) produit par la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) pour l'année 2019.

## Rapport détaillé du prix et de la qualité du Service Public DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Assise de réception en préfecture  
074-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception en préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

<b>Présentation générale</b>	<b>2</b>
<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	
<b>Données générales</b>	<b>4</b>
<b>La collecte en porte à porte</b>	<b>5</b>
<b>Présentation générale de la collecte</b>	<b>6</b>
<b>La collecte des ordures ménagères résiduelles</b>	<b>7</b>
<b>La collecte sélective</b>	<b>7</b>
<b>La collecte des déchets verts</b>	<b>8</b>
<b>La collecte des encombrants</b>	<b>9</b>
<b>La collecte en apport volontaire</b>	<b>10</b>
<b>Les bornes apports volontaire aériennes et enterrées</b>	<b>11</b>
<b>Les déchetteries</b>	<b>13</b>
<b>Les filières REP (responsabilité élargie des producteurs)</b>	<b>14</b>
<b>Le compostage individuel</b>	<b>15</b>
<b>Le traitement</b>	<b>16</b>
<b>Le transit des déchets</b>	<b>17</b>
<b>Le traitement des déchets</b>	<b>17</b>
<b>La communication</b>	<b>18</b>
<b>Communiquer, informer, sensibiliser</b>	<b>19</b>
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>25</b>
<b>Les frais de personnel</b>	<b>25</b>
<b>Les montants annuels des principales prestations</b>	<b>26</b>
<b>Les recettes de fonctionnement</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>Synoptique tonnage</b>	<b>33</b>
<b>Synoptique financier</b>	<b>34</b>
<b>Synthèse de la gestion des déchets de 2008 à 2017</b>	<b>35</b>
<b>Organigramme fonctionnel du service</b>	<b>38</b>



Assise de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception en préfecture : 06/11/2020

# Présentation générale

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

## Le territoire concerné

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 205 275 habitants (population dite municipale, Source DGF), en 2019, des 3 communes qui la composent (Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne).

	2018	2019
Saint-Denis	148 515	147 931
Sainte-Marie	33 386	33 839
Sainte-Suzanne	23 275	23 505
<b>Total</b>	<b>205 176</b>	<b>205 275</b>

## La compétence

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés. **La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.**

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- La prévention des déchets et communication
- La mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire.
- La collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques);
- La gestion du parc de déchetteries
- La collecte des corbeilles à papier
- La collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus)

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de 101 agents et 3 emplois contractuels et 1 apprenti.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

## Les équipements en place

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- **Un centre de transit** des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis 2015 par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans.
- **un réseau de déchetteries** appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont 3 gérées en régie et 8 en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

# *Les indicateurs techniques*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

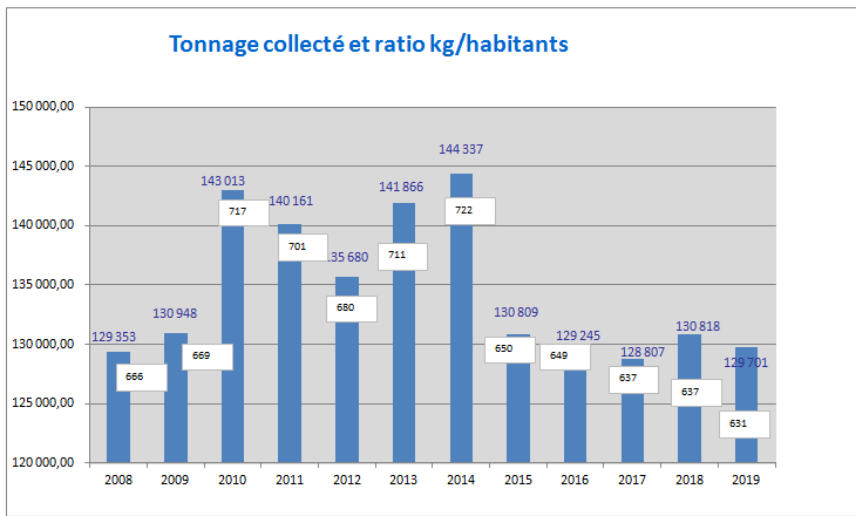
# Données générales

Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la baisse (- 0.85%).

Depuis les cinq dernières années, la CINOR enregistre des tonnages collectés à la baisse, alors même que la population progresse régulièrement. Cette évolution favorable nous permet de revenir à un niveau de collecte d'il y a dix ans.

En témoigne le ratio kg/hab: **631.84 kg/hab**. L'objectif de réduction fixé dans la loi pour la transition écologique (LTECV), de réduction de 10% de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2020, est atteint depuis l'an dernier. **Pour 2019, nous sommes déjà à - 12 %.**

En France hexagonale, selon les chiffres de l'ADEME 2017, nous sommes à une moyenne de **527,66 kg/habitant/an** de déchets ménagers.



Cette baisse des tonnages collectés (- 0.85%) en 2019, est due essentiellement aux **encombrants (- 7.07 %)** et aux **déchets verts (- 5.15%)**.

	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant /an		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
Ordures ménagères	56 229,58	57 741,69	2,69%	274,06	281,29	2,64%
Déchets Recyclables	6 560,05	6 500,74	-0,90%	31,97	31,67	-0,95%
Encombrants	31 240,27	29 032,87	-7,07%	152,26	141,43	-7,11%
Déchets Verts	25 581,06	24 262,98	-5,15%	124,68	118,20	-5,20%
Verre	2 501,44	2 726,78	9,01%	12,19	13,28	8,96%
Autres *	8 705,62	9 435,67	8,39%	42,43	45,97	8,33%
DEEE	1 071,00	1 176,83	9,88%	5,22	5,73	9,83%
Filière rep	49,68	61,73	24,26%	0,24	0,30	24,20%
Déch MTX	3 132,79	2 925,76	-6,61%	15,27	14,25	-6,65%
<b>TOTAL</b>	<b>130 818,02</b>	<b>129 700,73</b>	<b>-0,85%</b>	<b>637,59</b>	<b>631,84</b>	<b>-0,90%</b>

\* inertes, déchets métalliques, pneus, batteries, piles, D3E



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

# *La collecte en porte à porte*



**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

## Présentation générale de la collecte

### Le périmètre des collectes

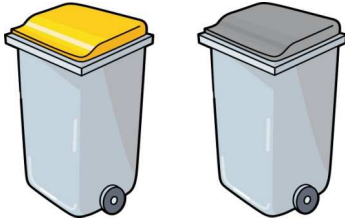
Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure, depuis 1975, l'obligation pour les collectivités de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés.

La CINOR collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire et dans les limites du règlement de collecte :

- les déchets ménagers = déchets des ménages de l'agglomération: ordures ménagères, recyclables, déchets occasionnels (encombrants, déchets verts,...) ;
- les déchets assimilés = déchets des professionnels (commerces, administrations, artisans...) pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, du fait de leurs caractéristiques et de leur volume.

### Le parc de bacs poubelle

Le parc de bacs a augmenté (+1.14%) pour atteindre 132 111 bacs qui correspondent à près de 24.8 millions de litre en 2019.



### Evolution globale du parc de bacs :

	2018	2019	évolution
Bacs gris	69 881	70 550	0.96%
Bacs jaunes	60 746	61 561	1,35%
<b>Nombre total de bacs</b>	<b>130 627</b>	<b>132 111</b>	<b>1,14 %</b>

La composition du parc de bacs est quasi-homogène (53.4% de bacs gris et 46.60% de bacs jaunes) **avec une croissance supérieure (+ 1.35%) des bacs à déchets recyclables.**

### Les marchés de collectes en porte à porte

La collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et collectes sélectives) est confiée à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestations de service opérationnels pour 6 ans depuis début mars 2013 et divisé en 4 lots géographiques et par type de déchets afin de s'adapter au mieux au type d'habitat et à la densité de la population.

De janvier à Septembre 2019, les prestataires sont :

- **SUEZ sur Sainte Marie et Sainte Suzanne**  
Collecte des ordures ménagères et recyclables  
Collecte des déchets verts et encombrants
- **Nicollin sur Saint Denis**  
Collecte des ordures ménagères et recyclables,
- **Cooptram sur Saint Denis Est**  
Collecte déchets verts et encombrants
- **Nicollin sur Saint Denis ouest**  
Collecte déchets verts et encombrants



Le nouveau marché de collecte divisé en 3 lots géographiques et par type de déchets a débuté en octobre 2019 pour Saint-Denis.

De Octobre 2019 à Décembre 2019

- **NICOLLIN et Manzell Prop'té sur Saint Denis, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables**
- **SUEZ REUNION sur Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables.**
- **NICOLLIN et la Cooptram, sur Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la Collecte déchets verts et encombrants**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**



## La collecte des ordures ménagères résiduelles



### Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte**

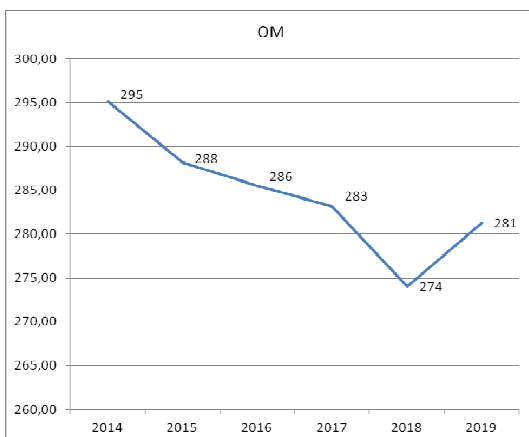
### Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **3 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **2 fois par semaine** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

### Evolution du flux

Après cinq années de baisse régulière, la production d'ordures ménagères connaît, en 2019, une légère hausse est+ 2.69 %.



En 2019, les ordures ménagères résiduelles collectées représentent **281.28 kg/hab/an** soit **57 741 tonnes**.

## La collecte sélective

### > Matériaux concernés

Emballages métalliques (boîtes en acier et aluminium), papiers et cartons (cartonnettes et journaux/magazines), bouteilles et flacons en plastiques.

### > Mode de collecte

Depuis 2004, les déchets recyclables sont collectés majoritairement **en porte-à-porte**, en bacs jaunes. En complément, des conteneurs d'apport volontaire sont mis en place en déchetterie.

### > Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **1 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **1 fois tous les 15 jours** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR



Pour le bac jaune (hors Verre), la performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) se maintient (-0,95%), à 31,66 kg/habitant, tout comme la performance de tri (taux de tri), qui reste constante (-0.89 %) pour atteindre 24,83 kg/habitant.

**Taux de captation : 31.67 kg/hab**  
**Taux de valorisation : 24.83 kg/hab**  
**Taux de refus : 21,60% (-0.96%)**

A noter cependant, une légère baisse du taux de refus (-0.96%), qui correspond à 21% des apports. Ces refus sont motivés par des taux d'humidité important sur le gisement collecté.

Déchets recyclables	2018	2019	Evolution 2019-2018
<b>Collectés</b>	<b>6560,05</b>	<b>6500,74</b>	<b>-0,90%</b>
Déchetteries+pré tri	1 043,34	709,12	-32,03%
Porte à porte	5 516,71	5 791,62	4,98%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>31,97</b>	<b>31,67</b>	<b>-0,95%</b>
<b>Gisement après tri</b>			
<b>Valorisés</b>	<b>5 142,05</b>	<b>5 096,00</b>	<b>-0,90%</b>
Le plastique	442,46	452,82	2,34%
Journaux magazines & cartons	4 560,93	4504,49	-1,24%
Emballages métalliques	138,66	138,69	0,02%
autres	0,00	0	
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>25,43</b>	<b>24,83</b>	<b>-2,39%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>78,38%</b>	<b>78,39%</b>	<b>0,01%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>-0,96%</b>

Le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble participe à cette stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

En 2018, les bornes recyclables nous ont permis de collecter près de 81 tonnes en habitat collectif.



## La collecte des déchets verts

### Mode de collecte

Les déchets verts sont collectés en porte-à-porte et en apport volontaire en déchetterie et en apport direct par les communes membres de la CINOR.

### Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte en porte à porte suivent un calendrier saisonnier :

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars)
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre)

L'absence d'événements cycloniques en 2019 a contribué à une baisse de la production des déchets végétaux collectés (- 5,15%) à **24 262 tonnes** :

- 15 500 tonnes en porte à porte-à-porte (- 2.63 %)
- 5 974 tonnes en déchetteries (+ 4.04 %)
- 2 787 tonnes d'apports villes (+ 0.61 %)



La baisse quantitative du volume de végétaux collectés a induit une diminution du gisement valorisé (- 3.46%).

**98.29 % des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.**



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20201031-205017-DE  
 Date de télétransmission : 06/11/2020  
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## La collecte des encombrants

### Mode de collecte

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte **une fois par mois**, en apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR.



**Les encombrants ménagers collectés ont diminué (- 7.07%)**

Les tonnages en déchetteries et en porte à porte progressent cette année (- 7.71 % et + 7.40 %). **Il est désormais ordinaire, que l'apport en déchetteries ( 11 898 tonnes ) soit le double que celui en porte à porte ( 5 437 tonnes).**

**Le développement des Ressourceries** (La Mare et bientôt Bagatelle) sur notre territoire participe à la stratégie de valorisation matière pour ce flux des encombrants. Il convient de privilégier l'apport sur ces sites pour garantir leur valorisation et participer ainsi à la réduction des tonnages à l'enfouissement. La synergie avec notre réseau de déchetteries reste à développer.

### Corbeilles à papier

Le parc de corbeilles à papier continue de se développer sur l'ensemble du territoire CINOR, afin de répondre au mieux au besoin de salubrité publique.

Au 31 décembre 2019 le parc comptait **3 598 corbeilles** soit une augmentation de 1.78 % ; dont une cinquantaine de corbeilles de tri sélectif et handi-bouchon. La collecte quotidienne et constante des déchets justifie l'utilité de ses équipements de proximité.

Comme tous les ans le parc a connu de nombreuses détériorations (1 263 interventions pour réparation), mais le parc s'est aussi développé par de nouvelles poses (63 nouvelles corbeilles installées).

10 agents de régie sont chargés du vidage à raison de 2 fois/semaine sur tout le territoire et tous les jours en centre ville.

En outre, deux équipes de régie, en binômes, assurent la maintenance des équipements ainsi que d'installer les nouvelles corbeilles à papier.

Depuis mars 2016, pour améliorer la qualité du service, une équipe de lavage de 3 agents a été créée ; cette équipe a lavé 5 916 corbeilles en 2019 sur tout le territoire

### Caissons

La mise à disposition de caissons pour les cimetières des communes-membres et pour les manifestations diverses (sportives, culturelles, culturelles...) a permis de collecter 226 tonnes de déchets encombrants.

Soit une diminution de - 20.42 % de tonnage collecté par rapport à l'an dernier.



# *La collecte en apport volontaire*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## Les bornes d'apport volontaire

Le parc de bornes d'apport volontaire de la CINOR se compose de **553 BAV** dont :

Flux	Domaine Public	Déchetteries	Total
VERRE	451	19	470
RECYCLABLES	18	65	83
Total	469	84	<b>553</b>

### LE VERRE :

Le gisement de verre se stabilise à **2 726 tonnes (+ 9.10 %)**, équivalent à **13.28 kg/habitant** en 2019.

Le ratio de dotation actuel, uniquement pour le flux « verre » (soit 451 BAV considérées) est de **455 hab/borne** pour le territoire CINOR, ce qui est proche du ratio de référence national (ADEME), qui est de 435 hab/bav recommandé pour une typologie d'habitat mixte (« tous milieux »).



A noter, en prenant en compte le gisement 'verre', la **performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) s'élève à 45.64 kg/hab (+ 1.83%)** pour une **performance de tri de 38.11 kg/hab**. Soit un gisement de recyclables collecté (bac jaune+ verre) valorisé à 84.78 % avec un taux de refus de seulement 15.22 %.

	2018	2019	Evolution 2019-2018
<b>Déchets recyclables</b>			
<b>Collectés</b>	<b>9 061,49</b>	<b>9 227,52</b>	<b>1,83%</b>
Déchetteries+pré tri	1 043,34	709,12	-32,03%
BAV verre	2 501,44	2 726,78	9,01%
Porte à porte	5 516,71	5 791,62	4,98%
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>44,82</b>	<b>45,64</b>	<b>1,83%</b>
<b>Gisement après tri</b>			
<b>Valorisés</b>	<b>7 643,49</b>	<b>7 822,78</b>	<b>2,35%</b>
Le verre	2 501,44	2 726,78	9,01%
Le plastique	442,46	452,82	2,34%
Journaux magazines & cartons	4560,93	4504,49	-1,24%
Emballages métalliques	138,66	138,69	0,02%
autres			
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>2,30%</b>
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>84,35%</b>	<b>84,78%</b>	<b>0,50%</b>
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>2,30%</b>
<b>Refus de tri</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>-0,98%</b>

## Les bornes enterrées

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre les bailleurs sociaux présents sur son territoire et la CINOR, la refonte des modes de collecte en habitat collectif, initiée en 2014, se poursuit avec le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble en 2019 avec l'installation de **8 bornes supplémentaires**.

Actuellement, **111 bornes enterrées** sont implantées sur **29 résidences** réparties sur nos 3 communes.



Le choix des bornes enterrées permet à la fois de répondre à notre volonté d'améliorer le taux de captation de la collecte sélective en habitat collectif, grâce à une borne dédiée avec opercule spécifique et, pour le bailleur, ces équipements représentent un intérêt économique de part les coûts de maintenance réduit.



Les bailleurs ont également été sensibles à la suppression des nuisances visuelles et olfactives liées à la présence d'une rangée de bacs en pied d'immeuble.

Des conventions partenariales ont ainsi été établies pour formaliser l'acquisition et l'entretien de ces équipements sur le domaine privatif des bailleurs ou sur le domaine public communal.

Ces points sont automatiquement retirés des circuits de collecte Porte à Porte traditionnels (péréquation entre les lots Porte à porte et Point d'apport Volontaire du marché de collecte).

Le verre est collecté sur les circuits de vidage des bornes aériennes pour optimiser les coûts. Il n'y a donc pas de traçabilité sur ce flux en bornes enterrées.

Nous observons une progression du tonnage recyclage qui est (c'est une satisfaction) propre. Cette évolution croissante devrait être accentuée par le développement du parc de bornes enterrées mis en service cette année.

**Sur l'année 2019, nous avons collecté sur les 84 bornes installées sur notre territoire, dont 830 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 265 tonnes de déchets recyclables.**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## Les déchetteries

Disposant d'un parc de **dix déchetteries**, réparti uniformément sur l'ensemble du territoire:

- 6 déchetteries sur Saint Denis
- 2 déchetteries sur Sainte Marie
- 3 déchetteries sur Sainte Suzanne

Une onzième déchetterie, prévue pour 2018, est actuellement en travaux sur le quartier de Bagatelle à Sainte Suzanne.



La gestion de nos déchetteries c'est-à-dire l'accueil, l'information, le contrôle et le déclenchement des vidages des contenants, procède selon deux types d'exploitation:

- 3 déchetteries sont en régie avec 8 agents CINOR: Bellepierre, Bois de Nèfles et Bretagne;
- Les 3 autres déchetteries de Saint Denis : Sainte Clotilde, La Montagne et Cité Hyacinthe avec Recyclage de l'Est et les 5 déchetteries de Sainte Marie et Sainte Suzanne sont en gestion déléguée par un marché public de prestation de service.

### Evolution du flux :

Une progression régulière des flux collectés en déchetteries (+ 4.08 %), qui vient confirmer l'adhésion de nos administrés à l'usage des déchetteries et conforter nos efforts dans la qualité d'accueil des usagers et des équipements mis à disposition sur nos sites.



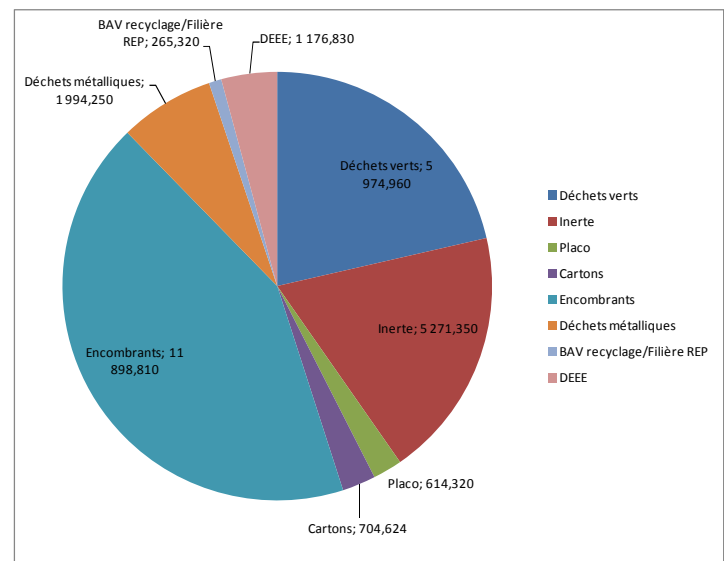
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

### Tonnages collectés en déchetteries :

	2018	2019	Variation
Gaspard	1 702,08	1 917,55	12,66%
La Mare	2 264,86	2 547,41	12,48%
Commune Bégue	2 161,91	2 566,57	18,72%
Marine	2 195,26	1 910,94	-12,95%
Bagatelle	622,16	892,97	43,53%
Cité Hyacinthe	2 111,33	2 708,36	28,28%
Bretagne	4 501,23	4 811,43	6,89%
Bois de Nèfles	3 484,71	2 859,21	-17,95%
Ste Clotilde	2 525,56	2 656,41	5,18%
Montagne	1 559,11	1 742,37	11,75%
Bellepierre	2 608,64	3 021,94	15,84%
	<b>25 736,85</b>	<b>27 635,16</b>	<b>7,38%</b>

### Tonnage des déchetteries en 2019



Parallèlement à cette augmentation régulière des tonnages, nous observons une évolution croissante de la fréquentation de nos déchetteries pour atteindre cette année, **184 097 entrées (+ 1.50%)**.

	2018	2019	Evolution 2018/2019
Nombres de visite			
MONTAGNE	28 230	28 264	0,12%
STE CLOTILDE	25 610	25 625	0,06%
BRETAGNE	25 900	25 935	0,14%
BOIS DE NEFLES	23 450	23 466	0,07%
BELLEPIERRE	13 011	13 042	0,24%
LA MARE	7 655	7 685	0,39%
CITE HYACINTHE	16 176	16 186	0,06%
LA MARINE	11 135	11 194	0,53%
GASPARDS	10 001	10 023	0,22%
COMMUNE BEGUE	13 894	14 308	2,98%
BAGATELLE	6 300	6 350	0,79%
<b>TOTAL</b>	<b>181 362</b>	<b>184 097</b>	<b>1,51%</b>

L'amélioration de la qualité du service passe également par la maintenance des sites. Un programme pluriannuel de maintenance et de modernisation est alloué à la gestion des déchetteries. En 2019, c'est près de 100 k€ht qui ont été consacré à la réfection des quais, portails et clôtures. Nous avons également mené une importante opération de réhabilitation de la signalétique des déchetteries et la mise en place d'une solution informatisée pour la gestion des déchetteries.

## Les filières REP

### Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

Les appareils d'équipement ménagers sont accueillis en déchetteries depuis 2012, soit en apport volontaire des administrés, soit par apport des régies communales. Le tonnage pour ce flux, qui relève de la filière professionnelle (responsabilité élargie du producteur), a connu une forte augmentation cette année (+ 10,2%), avec **1 176 tonnes collectées sur nos déchetteries**.

**Soit 168 135 appareils ménagers collectés sur nos déchetteries** qui seront ainsi recyclés.

Depuis la mise en place par la CINOR d'une collecte et d'un traitement séparés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), par apport volontaire en déchetterie et reprise pour traitement par le déconstructeur agréé localement (RVE), la Collectivité bénéficie d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E, reconduit en 2017 pour la période 2015-2020.

## VOTRE BILAN 2019

### Votre contribution à la collecte en 2019

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : 04/06/2009

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018/2019	Nombre d'objets 2019
GEM HF	410,5	441,1	+7,5%	8 707
GEM F	266,4	325,2	+22,1%	6 219
ÉCRANS	44,4	49,5	+11,6%	2 832
PAM	349,7	363,8	+4,0%	150 377
LAMPES	1,7	2,2	+26,7%	24 882
TOTAL	1 072,8	1 181,8	+10,2%	193 017



Vous avez collecté en 2019



168 135 appareils



24 882 lampes

Notre



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE

partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement. Le tonnage récupéré par la CINOR est de 1.33 en 2019

### La collecte des pneus

Les pneus relèvent, tout comme les batteries, de la Responsabilité Élargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux.

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 6.14 en 2019.

### La collecte des piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchetteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter **4.94 tonnes** de piles usagées en 2019 .

Tonnages piles collectés	
2018	2019
7.72	4.94

Tous ces volumes ont été recyclés et ont permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui seront réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).





## La collecte des textiles

La CINOR a conventionné en 2015 avec l'association TTR (Ti TANG RECUP), à vocation d'insertion sociale, pour la mise en place de bornes à textile sur toutes les déchetteries.

La constitution de cette nouvelle filière de valorisation s'est consolidée de manière fulgurante avec le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du domaine public. **Sur nos déchetteries, c'est 50.10 tonnes de textiles qui ont été collectés et qui seront ainsi valorisés. %**

## La collecte des lampes

La collecte des lampes en déchetterie a permis de collecter **1.73 tonnes** de matière à valoriser.

## La collecte des VHU

Dans le cadre d'un partenariat (charte du cadre de vie en habitat collectif), la CINOR est amenée à effectuer la collecte des VHU sur les parkings des bailleurs sociaux.

Au cours de l'année 2019, **897 VHU** (soit 701.92 tonnes) ont été enlevés et valorisés (dont 107 chez les bailleurs) soit une activité en hausse (+7.5 %) par rapport à celle de 2018.

Sur les parkings des bailleurs sociaux toute intervention se fait contre remboursement des frais engagés dans le cadre de conventions.

## La collecte des autres ferrailles

**64.79 tonnes** de déchets métalliques ont été collectés par notre prestataire sur les voies publiques de la Cinor.

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi c'est **1 994.25 tonnes** qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation (augmentation de 6 % par rapport à 2016). De plus, grâce au pré-tri effectué au transit de la Jamaïque, **164.80 tonnes** de ferrailles ont été traités.

## Le compostage individuel



Il s'agit de doter gracieusement les usagers disposant d'un jardin, de composteurs individuels. Le recours au compostage individuel permet de réduire les volumes collectés en déchets végétaux principalement. Considérant les filières de traitement restreintes pour ce type de déchet, l'enjeu de réduire à la source ce flux est crucial dans la politique de gestion des déchets sur le territoire de la CINOR.

La promotion du compostage mobilise une cellule de 3 agents avec son encadrant dédiée aux missions de sensibilisation, de réservation de bac, de suivi de la livraison, de réalisation de démonstration et d'explications pour la constitution d'un compost de qualité avec remise d'un aérateur et d'un bioseau pour la collecte des déchets putrescibles de cuisine.



Nous recensons, en 2019:

- **705 livraisons de bac à compost,**
- **21 692 foyers équipés (+ 2.81%),**
- Soit un taux de couverture de près de **56%** de l'ensemble des foyers pavillonnaires comptabilisés sur notre territoire.

Ainsi, depuis 1999, nous en sommes à un foyer sur deux doté d'un bac à compost. Plus d'un foyer sur deux participe donc à la valorisation de ses déchets fermentescibles.

Cette évolution favorable de réduction des déchets à la source, inscrite dans notre politique déchets n'a pu se faire sans une volonté et un effort financier significatif de la Collectivité : 489 dotations de bac à compost et leurs accessoires en 2019, pour un coût de **74 596 €**.

Etat du parc			Maintenance du parc	
2018	2019	Evolution	Nouvelles poses	retraits
21 100	21 692	2,81%	705	113



# *Le traitement des déchets*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## Transit des déchets

L'intérêt du centre de transit de Saint Denis, par la massification des volumes, permet d'optimiser les trajets vers le centre d'enfouissement de Sainte Suzanne.

**Le gisement traité (encombrants et ordures ménagères) connaît, cette année, une hausse au Transit (+4.50%).**

La valorisation des biodéchets par compostage individuel et le développement de l'activité des Ressourceries concourent à la réduction des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères collectés.

Tonnages Transit	2018	2019	% évolution
OMR Porte à Porte	40299	41573	3,16%
Encombrants porte à porte	3505	3 213	-8,33%
Encombrants ville	4 248	5 000	17,70%
DIB	1 853	2 364	27,58%
<b>Total Tonnage</b>	<b>49 905</b>	<b>52 150</b>	<b>4,50%</b>

## Travaux de modernisation

La sécurité a été privilégiée cette année, avec la mise en place d'un nouveau plan de circulation et l'ensemble de la signalétique nécessaire. Des ralentisseurs ont aussi été installés.



## Traitement des déchets

La compétence de traitement est transférée au syndicat mixte, SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplâtre sont orientés sur l'ISDND de Ste Suzanne. Depuis trois ans, le tonnage enfoui diminue.

**Pour 2019, la CINOR a enfoui 88 086 tonnes (-3.15 %). Soit 429.11 kg/hab. Le tonnage le plus faible depuis la création de la CINOR !**

La baisse observée à l'enfouissement se justifie, à la fois, par une diminution sur les flux collectés : des encombrants (-7.06 %) et sur une hausse significative des déchets valorisés (+4,00 % entre 2018 et 2019), qui correspondent à 31.69 % des déchets collectés en 2019.

	Tonnage Collecté	Tonnage Enfoui	Part valorisée	
2014	144 336,34	101 527,00	37 596,34	26,05%
2015	130 808,80	94 630,00	31 337,80	23,96%
2016	129 244,99	93 065,58	34 177,35	26,44%
2017	128 807,10	93 133,34	35 673,96	27,70%
2018	130 818,02	90 958,67	39 597,91	30,27%
2019	129 700,73	88 086,29	41 105,53	31,69%



# *La communication*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## La Prévention des déchets par la médiation environnementale

A / Le pôle médiation environnementale en 2019 comprend :

- Une cellule de médiateurs (4 agents) pour l'habitat collectif
- Une cellule de médiateurs (11 agents) pour l'Habitat pavillonnaire
- Une cellule dédiée aux interventions scolaires (écoles primaires et manifestations évènementielles (3 agents)

**Soit un effectif total de 18 agents avec le responsable de pôle.**

**La mission des agents du pôle** consiste à améliorer le comportement de nos administrés sur la gestion de leurs déchets. Ils informent / sensibilisent en intervenant auprès des administrés en porte à porte, dans les espaces publics, les écoles sur des sites classés pour l'environnement ou même dans les manifestations culturelles, sportives publiques ou privées.

**Le Pôle Médiation Environnementale, les actions en 2019 :**

En 2019, les agents du pôle ont été sollicités par :

- Les villes membres de la CINOR dans le cadre d'action de sensibilisation au respect du quartier « Opération Nettoy out Kartié sur la ville de Saint-Denis » ; Journées de respect de l'environnement et de lutte contre les dépôts sauvages (CCAS de Sainte-Marie, de Sainte-Suzanne, Conseils citoyens de Bagatelle..) ; Marche du Climat ;
- Les associations (environnementales, culturelles, sportives...) pour la tenue de points d'information sur le tri, d'actions de sensibilisation et animations sur le tri : Trail du Colorado, Trail de Sainte-Clotilde, Grand Raid, Journée de la Terre, Journée du Patrimoine, Journées sportives de l'USEP et de la ville de Saint Denis (Soyons Sport).

Les associations ont également obtenu le partenariat de la CINOR pour l'organisation : d'actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR : deux Initiatives Océanes avec l'association Surf Rider et une action avec Project Rescue Océan Réunion (soutien logistique et pédagogique). Dans le cadre de la World Cleanup Day

- Les bailleurs sociaux pour la sensibilisation des locataires de leurs résidences neuves ou celles problématiques en terme de gestion des déchets ;
- Les écoles primaires, collèges, lycée, étudiants pour : sensibiliser au tri des déchets, au réchauffement climatique, à la problématique des pétrels durant les Nuits sans lumières. Pour l'organisation de la visite de la Station d'épuration du grand Prado avec mise à disposition du transport pour les écoles primaires du territoire et l'organisation d'actions de ramassage de déchets aux abords des établissements.
- Les demandes des usagers (via Numéro Vert 0820 315 316, téléphone, mail à la CINOR) relatives aux problèmes de non-respect des consignes et calendrier de collecte des déchets.

Parallèlement à ces demandes diverses, le pôle médiation environnementale :

- A mis en place la sensibilisation des usagers sur les aires de pique-nique durant les vacances scolaires : Colorado, Brûlé, Bois Madame, Ilet Quinquina, Parc Tamarin, Bocage,
- A organisé une journée portes ouvertes de la Station d'épuration du Grand Prado.
- A participé (sponsoring) aux projets de nombreuses écoles et associations en leurs remettant des goodies (sacs de tri, casquettes, t-shirts, stylos...).
- A réalisé les outils et signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri.
- A mis en place des points d'information au tri des déchets (stand comptoir) sur les mairies et annexes, bibliothèques et marchés forains situés sur le territoire de la CINOR



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

**B / Le Pôle Médiation Environnementale, le bilan des interventions par cellule:**

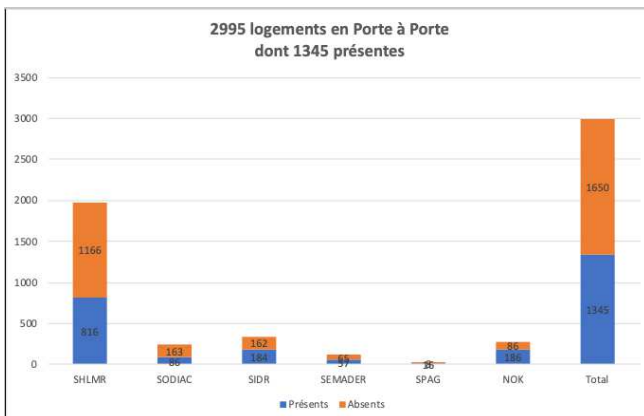
**1 / La cellule Habitat vertical :**

- La cellule est intervenue en pied d'immeuble (animation consistant à sensibiliser les locataires qui arrivent et qui partent) et a effectuée du porte à porte auprès de **53 groupes de logements en 2019.**

Ces immeubles sont ceux choisis par les bailleurs qui sollicitent la CINOR pour faire respecter à leurs locataires, les calendriers de collecte des déchets, pour respecter les consignes de tri (bac jaune et encombrants). Après le passage, le tri est la plupart du temps amélioré, mais un second passage est souvent nécessaire afin de sensibiliser les personnes absentes.

**Pour 2019, la cellule à réalisé 5721 Porte à Porte et environ 15 animations en pied d'immeuble.**

**Parmi ces logements : 3223 personnes ont été receptifs à nos messages de respect des consignes de tri et de collecte, 2498 logements (absence des locataires) n'ont pas pu être touchés.**



Il est à noter que la cellule a fortement contribué au soutien des opérations "Kass Moustik" de l'ARS et des "Nettoy out Kartié" des communes membres de la CINOR.

**Habitat vertical: Les ateliers Reparali Kafé de l'association EKOPRATIK :**

Afin de varier les messages de tri et de réduction des déchets, la Direction Environnement a en complément des actions de la cellule habitat vertical proposé à chaque bailleur, deux ateliers Reparali Kafé.



Les locataires ont profités de la présence des bénévoles de l'association et réparé avec eux leurs petits appareils électriques en panne.

Un atelier ludique, où les administrés ont été sensibilisés à l'obsolescence programmée des produits et à la nécessité de réparer, de réutiliser avant de jeter.

Environ, 150 personnes sont reparties avec leurs appareils en état de marche!

**2 / La cellule Habitat pavillonnaire :**

La cellule intervient en porte à porte pour répondre aux demandes des usagers qui arrivent à la Direction Environnement via le Numéro Vert 0820 315 316, par téléphone ou par mail. Les médiateurs sont donc sollicités fréquemment pour passer sur une rue, un secteur, un quartier entier pour demander aux habitants de respecter les consignes et le règlement de collecte de la collectivité. On peut dénombrer environ **500 demandes** de sensibilisation chaque année. Le médiateur intervient dans ces cas précis auprès d'un à plusieurs habitants pour le rappel des consignes.

La cellule programme aussi le passage de ses médiateurs après réception des rapports quotidiens de nos prestataires de collecte. Ces derniers signalent les problèmes rencontrés lors des collectes du bac jaune, bac gris, déchets verts et encombrants. Il s'agit d'erreurs de tri des déchets, de collecte non effectuées pour causes de véhicules gênants, de quotas de déchets trop importants (non respect des quantités autorisées).

Leur travail consiste également à obtenir l'adhésion des habitants au geste de tri. Pour cela, les efforts de médiation sont portés sur des secteurs ou le taux de



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de transmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

présentation des bacs jaune est faible ou des secteurs ou les taux de refus sont forts (zones urbaines et centre-ville).

### 3 / La cellule des médiateurs pour les écoles et manifestations évènementielles :



#### a/ les thématiques : déchets, biodiversité, climat.

La cellule a réalisée sur l'année 2019, près de 50 interventions sur les thématiques du tri. Soit au total, environs **135 classes** de niveau scolaire allant de la Maternelle au Lycée. Cela constitue près de **3105 élèves**.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

#### b/ les thématiques : eau et assainissement

En 2019, de nombreux établissements scolaires de toute l'île ont sollicité la visite de la Station d'épuration du Grand Prado. Plus de **2 000 élèves** ont été sensibilisés par les animateurs de la CINOR.

#### Police de l'environnement :

##### 1. BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la brigade intervient uniformément sur les 3 communes-membres.

Nous répondons aux demandes spontanées des administrés dans un délai de 2 jours maximum.

Des avis de passages ont été mis en place afin de signaler à l'administré absent qu'une infraction a été commise. Ils informent également que le dépôt doit être résorbé dans un délai de 3 jours maximum sous peine d'être verbalisé.

Afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population, des patrouilles communes avec la gendarmerie de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont été mises en place. Aussi, nous collaborons régulièrement avec les polices municipales afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'avons pas accès en tant qu'ASVP (plaque d'immatriculation, identité...).

Nous collaborons également avec la DEAL pour les signalements dans les forêts ou aux abords des rivières.

##### A SAINT-DENIS :

Nous avons constaté 179 dépôts dont 55 dépôts résorbés. Nous avons dressé 11 procès-verbaux.

##### A SAINTE-MARIE :

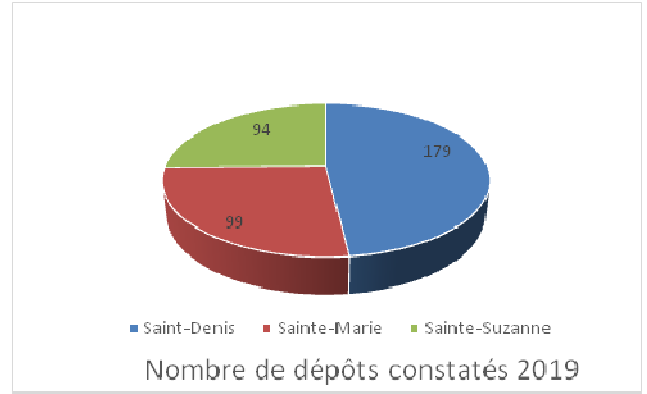
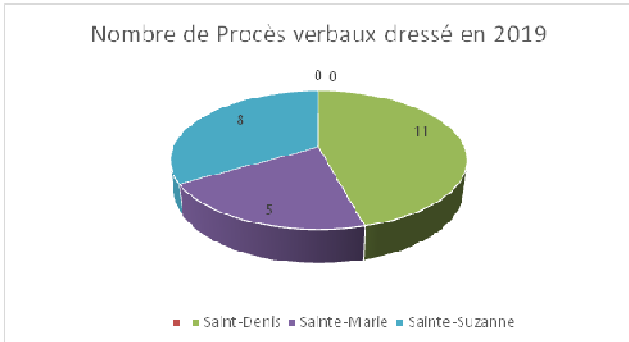
99 dépôts dont 28 résorbés. 5 procès-verbaux et 1 rapport de classe V transmis à l'OPI.

##### A SAINTE-SUZANNE :

94 dépôts dont 29 résorbés. 8 procès-verbaux.

La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte notamment les dépôts de déchets verts ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

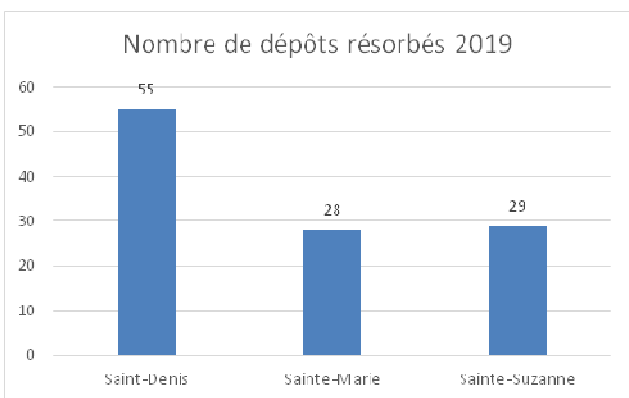
Soit un total de 372 dépôts dont 112 résorbés. 24 procès-verbaux et 1 rapport transmis à l'OPJ pour les périodes de juillet à décembre 2019.



Pour l'année 2019, **6 045 dossiers (env. + 45 % par rapport à 2018)** d'atteintes à l'environnement ont été traités sur le territoire de la CINOR et ont donné lieu à **243 verbalisations**.

**45 %** des interventions relatives à la police de l'environnement ont été menées sur la commune de Saint Denis, 32% sur la commune de sainte Marie et 23 % sur la commune de sainte Suzanne.

BILAN	Commune	Traitements de VHU	Verbalisés	Atteinte au Domaine Public (Assainissement)	Verbalisés	Dépôt sur la Voie Public	Verbalisés	Errance Animalière	Verbalisés	Friches Urbaines	Verbalisés	Nuisances Offensives	Verbalisés	Nuisances Sonores	Verbalisés	Autres dossiers	Total Interventions
Bilan Annuel	CSD	1604		56		182		75		176		97		233		335	2758
	CSM	513	66	2		1371		13				11		33			1943
	CSS	370	44	166	73	407	24	59	3			61	5	65	1		1128
<b>Total Annuel</b>		<b>2487</b>	<b>110</b>	<b>224</b>	<b>73</b>	<b>1960</b>	<b>24</b>	<b>147</b>	<b>3</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>169</b>	<b>5</b>	<b>331</b>	<b>1</b>	<b>335</b>	<b>6045</b>



## 2. POLICES MUNICIPALES DE L'ENVIRONNEMENT :

Les postes de verbalisation restent faibles, pour 6 045 interventions, ce qui représente 4 % des interventions en 2019, contre 3% en 2018. La majorité des verbalisations ont été dressées par les communes de Sainte Suzanne et Sainte Marie.

Par ailleurs, les policiers municipaux misent plus sur la communication, en faisant plus de rappel à la loi, et cela sur les 3 communes.

La typologie des affaires traitées laisse paraître une forte prédominance des atteintes au domaine public rattachés au dépôt sur voie publique (32%) et à la problématique VHU (41%).



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**



Le regroupement « atteintes sur voies publiques + dépôts sur voies publiques », atteint 2184 en 2019 (1516 interventions en 2018). Ces atteintes restent difficiles à traiter vu la difficulté aux polices d'identifier les auteurs. Une présence plus accrue sur le terrain avec inspection plus régulière des emplacements de dépôts récurrents augmenterait les probabilités de relever d'indices et donc de verbalisation.

La lutte contre la divagation animale (147 cas relevés seulement) souffre également du peu de verbalisation des propriétaires négligents, alors même que les moyens d'identification de l'animal (puce électronique) et de son propriétaire sont aujourd'hui obligatoires. Il semble, pour ces cas, que l'on n'a pas été jusqu'au bout de la démarche (identification du propriétaire) ou que le rappel à l'ordre à prévalu.

Seule la commune de Saint Denis est intervenue sur la résorption de friches urbaines : 176 interventions. L'absence de verbalisation peut se justifier par la complexité des situations rencontrées (indivision, multiplicité des ayants-droits,...), qui ne permet pas d'identifier clairement le (ou les) propriétaire(s).

Concernant l'assainissement, 224 interventions ont été réalisées sur le territoire

La lutte contre la divagation animale (147 cas relevés seulement) souffre également de l'absence de verbalisation des propriétaires négligents, alors même que les moyens d'identification de l'animal (puce électronique) et de son propriétaire sont aujourd'hui obligatoires. Il semble, pour ces cas, que l'on n'a pas été jusqu'au bout de la démarche (identification du propriétaire) ou que le rappel à l'ordre à prévalu.

Seule la commune de Saint Denis est intervenue sur la résorption de friches urbaines : 303 interventions. L'absence de verbalisation peut se justifier par la complexité des situations rencontrées (indivision, multiplicité des ayants-droits,...), qui ne permet pas d'identifier clairement le (ou les) propriétaire(s).

Concernant l'assainissement, 68 interventions ont été réalisées sur la commune de saint Denis. Pour les autres communes, ces interventions sont comptabilisées avec les atteintes du domaine public.

## Le numéro vert : 0800 315 316

Le prestataire du Numéro Vert renseigne les habitants sur le service (horaire de passage camion collecte, horaires des déchèteries...), et enregistrent les demandes d'interventions (commande de bac poubelle, demande de composteurs...), les signalements d'anomalies, ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites qui sont traités ensuite par les agents du service Environnement.

### Les horaires

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00  
Le samedi de 7h00 à 12h00

**Le Numéro Vert a enregistré 12 469 appels reçus en 2019 (-10.73 % par rapport à 2018). 96.39 % des appels reçus ont été répondus et traités.** La différence correspond à des appels abandonnés pendant l'attente. A noter, que 64% des appels répondus l'ont été en moins de 3 sonneries (ou moins de 3 secondes).

Les motifs d'appel se décomposent comme suit :

Mois	Appels Présentés	Appels Répondus	Appels Abandonnés	Taux de décroche > 15 sec	IQS
Janvier	1 843	1 648	195	90,65%	46,97%
Février	1 071	1 035	36	97,27%	69,18%
Mars	916	895	21	98,57%	71,51%
Avril	970	949	21	98,75%	70,28%
Mai	888	863	25	97,62%	64,66%
Juin	805	773	32	97,11%	62,10%
Juillet	707	690	17	98,29%	73,19%
Août	2 305	2 192	113	95,97%	49,64%
Septembre	547	533	14	98,89%	77,49%
Octobre	654	627	27	96,61%	76,56%
Novembre	738	711	27	97,93%	74,96%
Décembre	1 025	989	36	96,96%	78,16%
<b>GLOBAL</b>	<b>12 469</b>	<b>11 905</b>	<b>564</b>	<b>96,39%</b>	<b>64,07%</b>



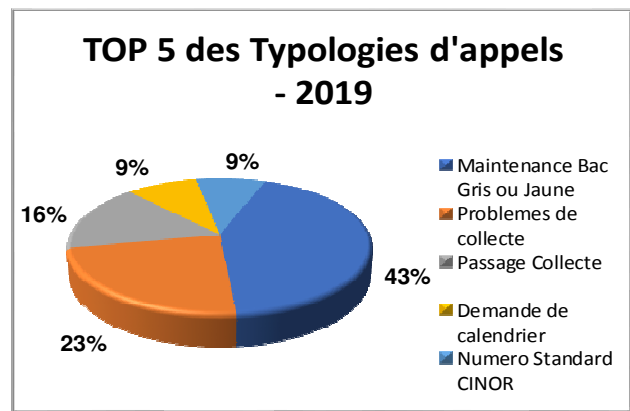
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

**Typologie des appels :**

Département	Fonction	Nombre d'appels
Réclamations	Maintenance Bac Gris ou Jaune	2 967
Réclamations	Problèmes de collecte	1 613
Information	Demande de collecte	1 116
Information	Demande de calendrier	619
Information-coordonnée	Numéro standard CINOR	591

Prédominance des appels concernant la maintenance des bacs (43%), suivi des problèmes de collecte (23%).



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

# *Les indicateurs financiers*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

## Les indicateurs financiers

- Les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en TTC	2018	2019	Evolution
<b>PRE COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>2 099 562.23</b>	<b>1 986 900,48</b>	-5,36%
Gestion déchetterie + transport des caissons	1 476 931,08	1 528 800,08	+ 3,51%
Lavage des contenants	3 093.63	23 009,50	+ 644 %
Gestion bacs poubelles	619 537.52	4350,90	-30%
<b>COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>12 573 602</b>	<b>12 840 861,72</b>	+ 2,12%
Collecte ordures ménagères	6 530 945	6 801 001,26	+ 4,13%
Collecte bac jaune	1 456 719	1 621 626,95	+ 11,32%
Collecte Encombrants	1 456 492	1 287 248,87	-11,62%
Collecte déchets verts	2 891 841	2 807 304,66	-2,92%
Collecte déchets métalliques	75 936	89 425,15	+17,76%
Collecte caissons	28 194,53	53 618,90	+90,17%
Vidage des BAV verre	133 474	180 635,93	+35,33%
<b>TRANSIT DE DECHETS</b>	<b>1 416 068.44</b>	<b>1 401 434,36</b>	-1,03%
<b>COMMUNICATION-REPRESSION</b>	<b>1 365 983</b>	<b>1 362 013,03</b>	-0,29 %
Communication	243 983.41	240 013,03	-1,63%
Police municipale	1 122 000	1 122 000,00	0 %
<b>Total CINOR Précollecte/Collecte/Sensibilisation</b>	<b>17 455 217 .03</b>	<b>17 591 209.59</b>	<b>+ 0.77%</b>
<b>TRAITEMENT DES DECHETS/ part SYDNE</b>	<b>13 591 109.62</b>	<b>14 218 871,60</b>	<b>+ 4,62%</b>
<b>TOTAL DU BUDGET RELEVANT DE LA TEOM</b>	<b>31 046 326,65</b>	<b>31 810 081,19</b>	<b>+ 2,46%</b>

Le coût total des prestations de collecte et de traitement des déchets est de **31.8 M€** en 2019 contre 31 M€ en 2018, soit une hausse de 2.46 % essentiellement due à l'augmentation des coûts de traitement.

Les dépenses de la CINOR relevant de la compétence collecte des déchets sont maîtrisées (+ 0.77%) :

- ✓ Pré-collecte : - 5,36%
- ✓ Collecte : + 2,12%
- ✓ Transit : - 1,03%
- ✓ Communication/Répression : 0%

Les dépenses de traitement des déchets relevant du syndicat mixte, le SYDNE, augmentent de + 4,62%.

- Les frais de personnel

Les frais de personnel de la direction environnement de la CINOR permettent d'affecter avec **105 agents**, répartis dans les pôles suivants

- Collecte des déchets
- Pré collecte
- Cadre de vie
- Médiation environnementale
- Gestion administrative et financière

Masse salariale en 2019		
Catégorie	Nb	Mt total
Encadrants (3A + 7B)	10	684 873.37
Agents (cat. C)	91	4 459 303
Contractuel/ apprentis	4	39 276.77
<b>Total :</b>	<b>105</b>	<b>5 183 454</b>



- Les montants annuels des principales prestations

Nature de prestation	Type de contrat	échéance	Nom des entreprises	Groupe affilié	Montant annuel en k€ TTC	Evolution 2017/2016
Fourniture et maintenance des bacs poubelles	Marché public de 4 ans	31/08/2018	LRVP	PLASTIC OMNIUM	808	7,02%
Collecte des OM et CS	Marché public de 6 ans	01/03/2019	NICOLLIN	NICOLLIN	4 832	3,14%
Collecte encombrants et déchets verts	Marché public de 6 ans	01/03/2019	SUEZ	SUEZ	3 051	4,24%
			NICOLLIN	NICOLLIN	1 229	1,65%
			NICOLLIN-COOPTRAM	NICOLLIN	1 226	2,34%
Collecte des bornes d'apport volontaire	Marché public de 3 ans	19/05/2019	SUEZ	SUEZ	1 465	10,40%
Gestion des déchetteries	Marché public de 3 ans	31/12/2017	CITEVA	GRUPE CARPAYE	172	-20,74%
			RECYCLAGE DE L'EST		293	1,73%
Transport des caissons des déchetteries	Marché public de 3 ans	31/12/2017	SRPU	GRUPE CARPAYE	321	1,90%
Transport des caissons des déchetteries	Marché public de 6 ans	01/03/2021	VALOI	SUEZ	767	11,16%
Transit des déchets	Marché public de 4 ans	01/01/2019	VALDERUN	SUEZ	947	-1,56%
Transport des déchets en provenance du transit			CITEVA	GRUPE CARPAYE	454	0,66%

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2019 ont atteint **43 M€**, en augmentation par rapport à 2018 (+ 2,65 %). Cette augmentation est principalement liée à un bon recouvrement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Bien que les dépenses de fonctionnement progressant plus rapidement (+ 3.03%) que les recettes (+ 2,65 %), le volume financier des recettes couvre toujours intégralement le coût du service, ce qui permet de ne pas s'appuyer sur le budget général de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement : 39 M€ht  
Recettes de fonctionnement : 43 M€ht  
Taux de couverture du service : 110%

Les recettes issues des déchetteries, bien que d'un poids relatif, ont progressé de manière significative (+ 5%) et traduisent un meilleur contrôle des apports des professionnels.

Recettes	CA 2018	CA 2019	Evolution
TEOM	39 637 130	40 754 172	2,82%
Tickets prépayés des déchetteries	8 328	8 748	5,04%
Eco emballage	1 262 599	963 096	-23,72%
Eco Folio	95 000	108 488	14,20%
OCAD3E	75 064	78 253	4,25%
RSE	717 488	741 128	3,29%
VHU	11 870	10 498	-11,56%
Régie de recette Transit	381 838	425 138	11,34%
Aide CAV	240 000	-	
Eco emballage ( Prévention/PAC)	98 014	98 616	0,61%
<b>TOTAL</b>	<b>42 527 329,68</b>	<b>43 188 137,00</b>	<b>1,55%</b>

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 94 % des recettes en 2019.

La TEOM couvre toutes les dépenses de fonctionnement (taux de couverture TEOM : 104%).

Remarque : le taux de la TEOM est resté inchangé depuis 2012 à **14.80%**.

✓ La recette Régie de Transit

A noter que dans le cadre du nouveau marché "gestion du transit de déchets de la CINOR" détenu par Valderun, une nouvelle recette est mise en place et porte sur la gestion des déchets professionnels. Cette prestation proposée aux « privés » est consentie à prix coûtant et porte sur la pesée + la reprise des déchets+ le transport des déchets vers le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) + traitement du déchet à l'ISDND.

Cette recette permet de couvrir 30 % des dépenses d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

✓ **La RSE**

La Redevance Spéciale d'élimination des déchets industriels banals offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités, conformément à l'article L 2.333 du CGCT.

La CINOR a défini des seuils de litrage collecté annuellement pour les déchets mis en bac gris et en bac jaune au-delà desquels des sujétions techniques particulières seront nécessaires et dont le coût ne serait pas entièrement couvert par la RSE.

**Bilan 2018 de la RSE sur le territoire de la CINOR :**

Année	2018	2019	Variation
Nb contrat	886	909	+ 2.60 %
Montant	<b>735 675.64 €</b>	<b>741 128 €</b>	<b>+ 3.29 %</b>

Le nombre de contrat progresse (+ 2,60%) et induit une hausse significative des produits (+ 3,29%).

A noter, que cette redevance couvre strictement les dépenses du service. Il n'y a pas de recettes pour ces prestations réalisées et facturées à coût coûtant.

■ **Seuil autorisé pour la collecte du bac gris :**

La CINOR prend en charge la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, à hauteur de 4 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

■ **Seuil autorisé pour la collecte du bac jaune :**

Pour favoriser le tri et la valorisation des déchets recyclables, la CINOR instaure un seuil différentiel admissible à la RSE pour la collecte et le traitement des déchets conteneurisés en bac jaune. Ce seuil est établi à 2 000 litres collectés par semaine. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

**Tarifs 2019 :**

Coût unitaire des bacs gris : 0.0116 €/litre  
Coût unitaire des bacs jaune : 0.0079 €/litre

✓ **Les recettes de valorisation**

**Eco emballages**



En janvier 2018, la CINOR a signé le "Contrat pour l'Action et la Performance" (CAP) barème "F" avec l'éco-organisme CITEO (regroupement de Eco Emballages + EcoFolio).

Au terme d'échanges entre les collectivités des DROM-COM et CITEO, afin d'atténuer l'écart constaté entre les niveaux de soutiens accordés en métropole (80%) et ceux appliqués en outremer (20%), des mesures compensatoires de soutien ont été établies. Le soutien se voit ainsi majoré de + 2€/habitant (soit 6.8 €/hab/an pour la CINOR).

CITEO doit contribuer à l'émergence de filières de valorisation locales via le programme d'actions territorialisées, qui est à élaborer à l'échelle de l'île par mutualisant des gisements valorisables

Pour l'année 2019 la CINOR a obtenue 1 061 712 € de soutien de cet éco organisme.  
Soutien : 963 096 €  
Actions de sensibilisation : 98 616€

**Eco folio**

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Les soutiens sont de plusieurs natures :

- un soutien financier au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des Imprimés visés par l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement ;
- un accompagnement technique, et méthodologique à la communication.

La nouvelle convention d'Ecofolio a été conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2019.

Les recettes réalisées sont de 108 488 €.



## OCAD3E (éco système)

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 9 août 2006.

Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-systèmes assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes. Les recettes s'élèvent à 78 253 €.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

# *Conclusion*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**



En 2019, les tonnages collectés sont en baisse pour atteindre 129 700,73 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur la CINOR (- 0,85% par rapport à l'an dernier), ce qui équivaut à 631 Kg/hab, pour une population de 205 275 habitants (données INSEE).

L'objectif fixé par la Loi de transition écologique (LTE), de réduire de 10% les tonnages collectés, par habitant, entre 2010 et 2020, est atteint depuis 2017. En 2019, nous en sommes déjà à - 12 %.

**Il convient de noter que la hausse des tonnages collectés a induit une progression de la part valorisée (+ 4,00%) tout en conservant notre évolution à la baisse significative des tonnages enfouis (- 3,15 %).**

**La part des déchets collectés valorisés continue de progresser (+ 4,85%). Cela représente plus d'un tiers des déchets collectés (31%). Cette tendance doit être poursuivie et accentuée.**

**Avec 88 806 tonnes enfouies en 2019, la CINOR n'a jamais enfoui aussi peu de déchets depuis sa création, alors même que sa population croît régulièrement.**

<p><b>129 700 tonnes collectées (- 0,85%)</b>  <b>41 105 tonnes valorisées (+ 4,85%)</b>  <b>88 086 tonnes enfouies (- 3,15%)</b></p>
---

Cette évolution favorable traduit les efforts de la CINOR en matière de gestion vertueuse de ses déchets ménagers.

La collectivité souhaite accentuer, pour les prochaines années, ces résultats par des orientations volontaristes et audacieuses, qui conforteront le rôle précurseur et novateur de la CINOR.

Ainsi, le prochain marché de collecte mettra en œuvre la **collecte séparable des biodéchets** sur tout son territoire. L'objectif est de capter au moins 20% du tonnage du bac gris pour sa valorisation par compostage.

**La fiscalité incitative** (TEOMI) sera expérimentée pour inciter les administrés à sortir moins souvent leur bac gris et à trier davantage.

Fort de son succès, le parc de déchetteries sera développé, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (une pour 15 000 habitants).

**Le déploiement des bornes enterrées** doit se poursuivre sur l'habitat collectif, eu égard aux tonnages ainsi collectés, notamment en terme de recyclage (verre inclus) et aux nuisances évitées pour le cadre de vie de nos administrés.

Nos diverses initiatives de rationalisation des coûts (+1.81% de recettes), par notamment la refonte de nos marchés de prestations de service, doivent se poursuivre. Cette évolution favorable des recettes permet d'amortir le coût à l'usager sans dégrader la qualité du service rendu.

Les modes d'optimisation de la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, sources de recettes et d'économies, sont à privilégier (télégestion des tournées de vidage des bornes).

**La lutte contre l'insalubrité** sera renforcée par une collecte systématique et le renforcement d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés.

La mise en service de la **Ressourcerie** de La Mare Sainte Marie en 2015 et une seconde en projet sur Sainte Suzanne participent également à la réduction des volumes destinés à l'enfouissement. Nous accompagnerons les initiatives citoyennes en faveur de **l'économie circulaire**. Tout projet porteur de valorisation de déchets sera soutenu.

**Des espaces de ré-emploi** seront prévus sur toutes nos déchetteries dès l'an prochain, pour détourner au maximum les objets réutilisables de l'enfouissement. Des **actions de promotion du ré-emploi**, en partenariat avec le milieu associatif, sont prévues.

**La valorisation et le réemploi** seront des axes majeurs de notre politique de traitement des déchets. La CINOR accompagnera le développement de **filières de valorisation locales**, génératrices d'emplois, sur son territoire. Par l'identification des flux à potentiel rapide de développement économique, la conduite d'études de marché pour déterminer le seuil de rentabilité permettant l'autonomisation de la filière, structurer la chaîne opérationnelle (points de collecte, transport, site de valorisation). Pour structurer ces filières locales, les soutiens de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME sont d'ores et déjà acquis.



<p>Accusé de réception en préfecture  974-219740115-20201031-205017-DE  Date de télétransmission : 06/11/2020  Date de réception préfecture : 06/11/2020</p>
--

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

**La rétribution du geste de tri (recours à la consigne) doit être étudiée** comme levier d'encouragement au tri sélectif. Les partenariats doivent ainsi être recherchés et développés en ce sens.

Il faudra investir le champ de **l'information de proximité et de la communication en direct** (application de géolocalisation des équipements, interactivité et informations en directe à l'utilisateur, rappel texto le soir pour sortir son bac).

A l'heure, où l'administré est légitimement plus regardant sur la qualité du service public, **la CINOR se doit de confirmer l'exemplarité de son service public de collecte et traitement des déchets ménagers de son territoire.**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

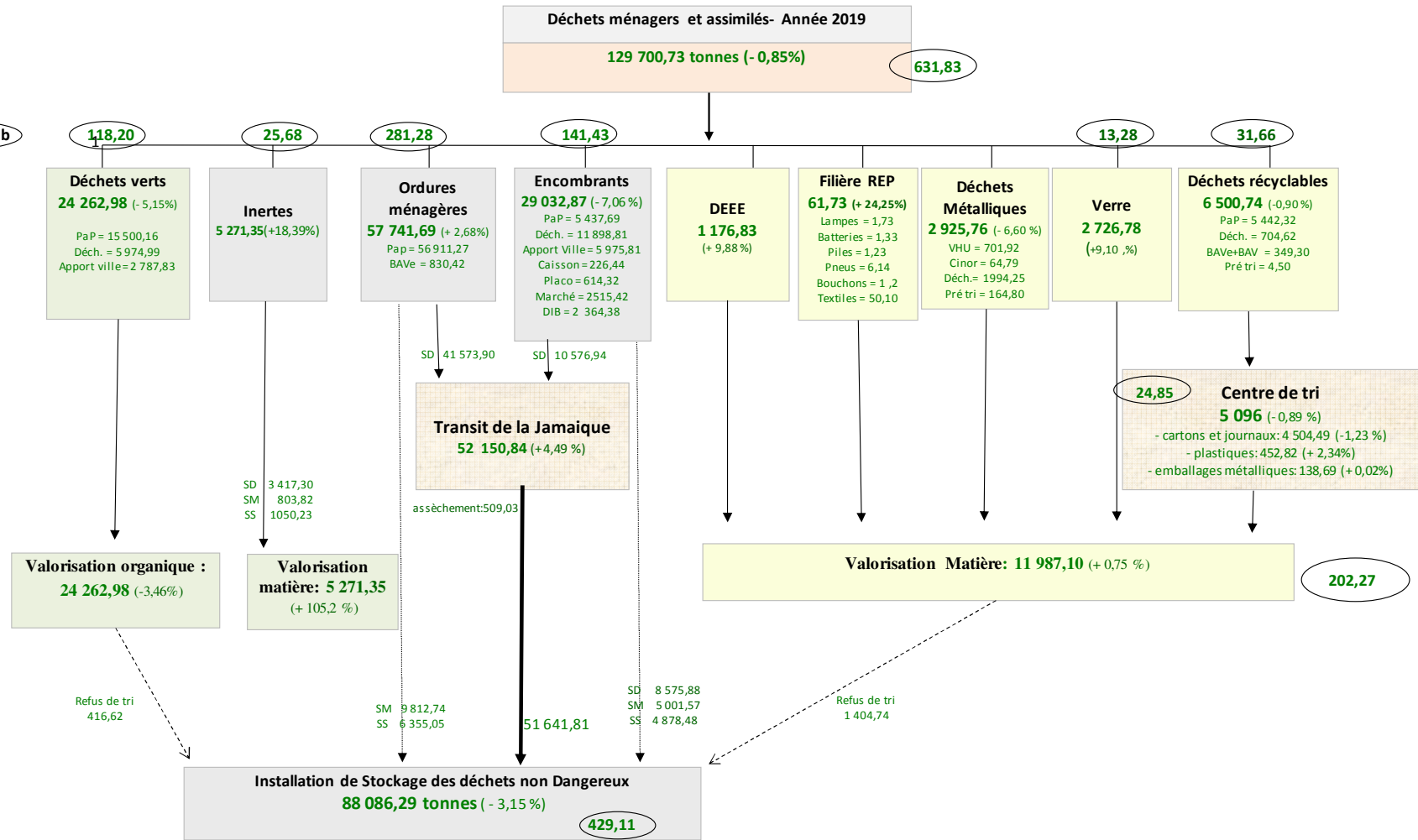
# *Les annexes*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

# BILAN 2019 DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS en tonnes



34  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

**BILAN FINANCIER 2019 DES DECHETS MENAGERS en euros**

Recettes de fonctionnement - Année 2019
<b>43 188 137 € (+2,65%)</b>

Eco Folio 108 488 €	<b>TEOM 40 754 172 € (+2,74%)</b>	Eco Emballage Action sensibilisation 98 616,60 €
OCAD3E 78 253 €	Redevance Spéciale d'élimination (RSE) 741 128 €	Régie de recette Transit 425 138 €
	Tickets prépayés déchetteries 8 748 €	Convention VHU des bailleurs 10 498 €
		Eco Emballage 963 096 €

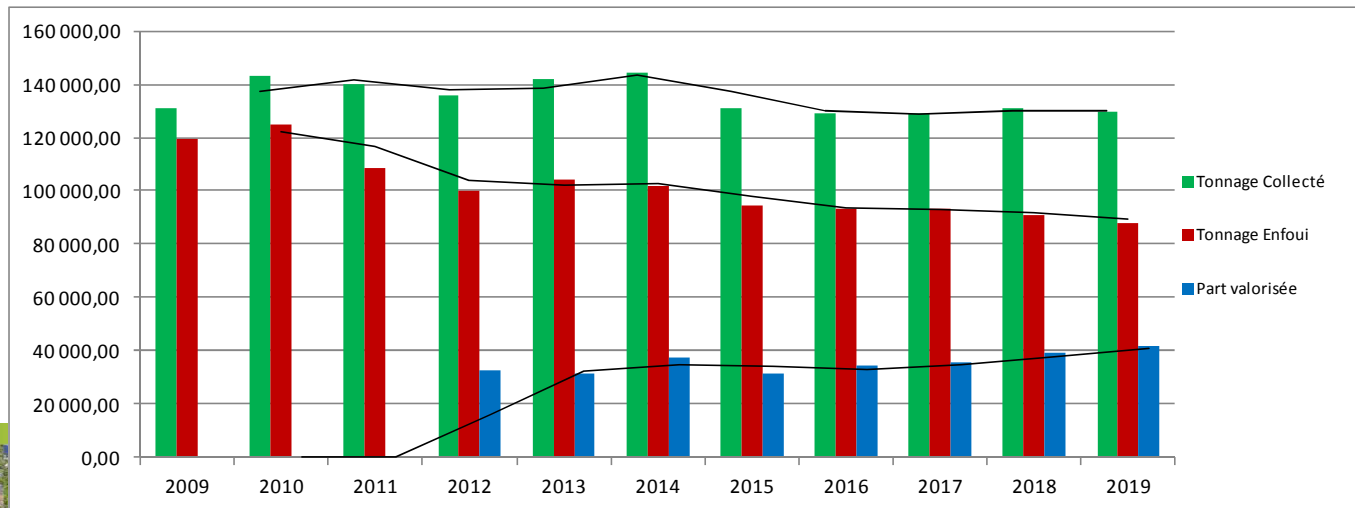
Dépenses de fonctionnement - Année 2018
<b>43 188 137 € (dont dépenses de fonctionnement : 39 017 389 € soit +3,03 %)</b>

<b>Pré Collecte</b>	Bac jaune 167 558,14 €	Bac gris 267 532,76 €	Lavage des contenants 23 009 €				Charges de structure 1 941 498 €	
	<b>Collecte</b>	Déchets recyclables 1 408 356€	Ordures ménagères 6 744 785 € BAVE: 58 885 €	Encombrants Collecte 1 287 248 € Caissons : 53 618 €	Déchets verts 2 807 304 €	Déchetteries Exploitation 698 002 €		Communication 1 655 013 €
		Déchetteries Transport caissons 830 782€	Verre 180 635 €	Déchets Métalliques 89 425 €	Personnel 5 183 454 €			
<b>Valorisation</b>	Transit de la Jamaïque 1 401 464 €						Virement à la section Investissement: 4 170 746 €	
	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">VALORISATION : contributions SYDNE : <b>14 218 871 €</b></td> </tr> </table>							VALORISATION : contributions SYDNE : <b>14 218 871 €</b>
VALORISATION : contributions SYDNE : <b>14 218 871 €</b>								
<b>Traitement</b>								



Accusé de réception en Préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Flux	tonne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	kg/hab	2018	kg/hab	2019	kg/hab	Evolution tonnage 2019/2018	Evolution ratios
<b>COLLECTE</b>	Ordures ménagères	59 141,89	59 781,59	63 074,94	60 177,94	58 636,00	60 065,00	58 995,00	58 029,00	56 900,50	57 246,80	283,15	56 229,58	274,06	57 741,69	281,29	2,69%	2,64%
	Collecte sélective	6 301,50	6 361,92	7 085,01	6 742,73	6 082,15	5 916,00	5 829,00	6 458,00	6 284,76	6 425,96	31,78	6 560,05	31,97	6 500,74	31,67	-0,90%	-0,95%
	Déchets verts	14 294,91	16 770,32	22 897,13	23 413,23	25 156,92	26 261,00	31 632,00	23 434,00	24 999,83	24 266,28	120,02	25 581,06	124,68	24 262,98	118,20	-5,15%	-5,20%
	Encombrants	42 833,23	40 853,60	42 157,50	41 540,62	37 025,11	40 290,00	37 965,04	31 424,00	29 034,66	28 747,91	142,19	31 240,27	152,26	29 032,87	141,43	-7,07%	-7,11%
	Verre	2 052,87	2 043,94	1 999,70	2 061,04	2 110,58	2 087,00	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	12,46	2 501,44	12,19	2 726,78	13,28	9,01%	8,96%
	Inerte	2 685,29	2 898,72	3 562,68	3 695,90	4 052,78	3 914,00	4 568,00	5 177,00	5 355,70	5 309,96	26,26	4 452,45	21,70	5 271,35	25,68	18,39%	18,34%
	D3E		86,94	208,84	505,70	459,70	918,60	916,00	1 066,00	1 051,90	1 067,95	5,28	1 071,00	5,22	1 176,83	5,73	9,88%	9,83%
	Autres déchets	2 043,03	2 150,77	2 027,28	2 024,18	2 157,10	2 414,66	2 225,00	2 929,80	3 185,24	3 222,96	15,94	3 182,17	15,51	2 987,49	14,55	-6,12%	-6,16%
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>129 352,72</b>	<b>130 947,80</b>	<b>143 013,08</b>	<b>140 161,34</b>	<b>135 680,34</b>	<b>141 866,26</b>	<b>144 337,04</b>	<b>130 808,80</b>	<b>129 244,99</b>	<b>128 807,10</b>	<b>637,09</b>	<b>130 818,02</b>	<b>637,59</b>	<b>129 700,73</b>	<b>631,84</b>	<b>1,56%</b>	<b>-0,90%</b>	
<b>VALORISATION</b>	Déchets recyclables	4 449,12	4 077,67	4 538,82	4 789,06	4 736,00	4 517,20	4 357,00	4 671,00	4 792,82	5 290,19	26,17	5 142,05	25,06	5 096,00	24,83	-0,90%	-0,94%
	Déchets verts	6 991,25	1 119,81	6 749,87	18 940,78	23 097,59	21 627,00	27 890,00	20 381,00	22 715,00	23 792,00	117,68	25 151,66	122,59	23 846,36	116,17	-5,19%	-5,24%
	Verre	2 052,87	2 043,94	1 999,70	2 061,04	2 110,58	2 087,00	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	12,46	2 501,44	12,19	2 726,78	13,28	9,01%	8,96%
	Autres déchets valorisables	2 043,03	2 237,71	2 236,12	2 529,88	2 616,80	3 333,00	3 141,00	3 995,80	4 237,14	4 290,91	21,22	4 253,17	20,73	9 435,67	45,97	121,85%	121,74%
	<b>TOTAL VALORISE</b>	<b>15 536,27</b>	<b>9 479,13</b>	<b>15 524,51</b>	<b>28 320,76</b>	<b>32 560,97</b>	<b>31 564,20</b>	<b>37 595,00</b>	<b>31 338,80</b>	<b>34 177,35</b>	<b>35 892,38</b>	<b>177,53</b>	<b>37 048,32</b>	<b>180,57</b>	<b>41 104,81</b>	<b>180,58</b>	<b>10,84%</b>	<b>10,80%</b>
<b>part valorisé/collecté</b>	<b>12%</b>	<b>7%</b>	<b>11%</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>	<b>22%</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>	<b>32%</b>	<b>32%</b>	<b>11,80%</b>	<b>11,80%</b>	
<b>REFUS</b>	Refus de tri CS	1 852,37	2 284,25	2 492,60	1 953,00	1 345,00	1 400,00	1 472,00	1 785,00	1 492,00	1 135,77	5,62	1 417,78	6,91	1 404,16	6,84	-0,96%	-1,01%
	Refus de tri DV				1 169,00	2 060,43	4 634,00	3 742,00	3 054,00	2 284,00	474,28	2,35	448,66	2,19	416,62	2,03	-7,14%	-7,19%
<b>Enfouissement</b>	<b>111 964,08</b>	<b>119 184,42</b>	<b>124 995,97</b>	<b>108 718,47</b>	<b>99 713,94</b>	<b>104 267,00</b>	<b>101 528,00</b>	<b>94 630,00</b>	<b>93 065,58</b>	<b>93 133,34</b>	<b>460,65</b>	<b>90 958,67</b>	<b>443,32</b>	<b>88 086,29</b>	<b>429,11</b>	<b>-2,34%</b>	<b>-3,20%</b>	



**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Tonnage Collecté	OM	Bac Jaune	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Total
2015	58 029,00	6 458,00	2 291,00	31 424,00	23 434,00	5 177,00	1 066,00	2 929,80	130 808,80
2016	56 900,50	6 284,76	2 432,40	29 034,66	24 999,83	5 355,70	1 051,90	3 185,24	129 244,99
2017	57 246,80	6 425,96	2 519,28	28 747,91	24 266,28	5 309,96	1 067,95	3 222,96	128 807,10
2018	56 229,58	6 560,05	2 501,44	31 240,27	25 581,06	4 452,45	1 071,00	3 182,17	130 818,02
2019	57 741,69	6 500,74	2 726,78	29 032,87	24 262,98	5 271,35	1 176,83	2 987,49	129 700,73

Ratio kg/hab	OM	CS	Verre	ENC	DV	Inerte	D3E	Autres déchets	Tonnage collecté
2008	304,58	32,59	10,57	220,85	73,22	13,83	0,00	10,52	666,17
2009	305,33	32,49	10,44	208,65	85,65	14,81	0,44	10,98	668,80
2010	316,04	35,50	10,02	212,93	113,29	17,85	1,05	10,16	716,83
2011	300,84	33,71	10,30	207,64	117,05	18,48	2,53	10,12	700,65
2012	294,05	30,50	10,58	185,67	126,16	20,32	2,31	10,82	680,41
2013	301,21	29,67	10,47	202,05	131,69	19,63	4,61	12,11	711,43
2014	295,12	29,16	11,04	189,91	158,24	22,85	4,58	11,13	722,04
2015	288,18	32,07	11,38	156,05	116,38	25,71	5,29	14,55	649,61
2016	285,52	31,54	12,21	145,69	125,45	26,87	5,28	15,98	648,54
2017	283,15	31,78	12,46	142,19	120,02	26,26	5,28	15,94	637,09
2018	274,06	31,97	12,19	152,26	124,68	21,70	5,22	15,51	637,59
2019	281,29	31,67	13,28	141,43	118,20	25,68	5,73	14,55	631,84

	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant / an		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
Ordures ménagères	56 229,58	57 741,69	2,69%	274,06	281,29	2,64%
Déchets Recyclables	6 560,05	6 500,74	-0,90%	31,97	31,67	-0,95%
Encombrants	31 240,27	29 032,87	-7,07%	152,26	141,43	-7,11%
Déchets Verts	25 581,06	24 262,98	-5,15%	124,68	118,20	-5,20%
Verre	2 501,44	2 726,78	9,01%	12,19	13,28	8,96%
Autres *	8 705,62	9 435,67	8,39%	42,43	45,97	8,33%
DEEE	1 071,00	1 176,83	9,88%	5,22	5,73	9,83%
Filière rep	49,68	61,73	24,26%	0,24	0,30	24,20%
Déch MTX	3 132,79	2 925,76	-6,61%	15,27	14,25	-6,65%
<b>TOTAL</b>	<b>130 818,02</b>	<b>129 700,73</b>	<b>-0,85%</b>	<b>637,59</b>	<b>631,84</b>	<b>-0,90%</b>

\* inertes, déchets métalliques, pneus, batteries, piles, D3E



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20201031-205017-DE  
 Date de télétransmission : 06/11/2020  
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES (y compris le verre)															2018	2019	Evolution 2019-2018
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2018	
<b>Collectés</b>	<b>7788</b>	<b>7814</b>	<b>7945</b>	<b>8384</b>	<b>8406</b>	<b>9 084,71</b>	<b>8 804,00</b>	<b>8 192,73</b>	<b>8 003,37</b>	<b>8 036,00</b>	<b>8 749,00</b>	<b>8 717,16</b>	<b>8 945,24</b>	<b>9 061,49</b>	<b>9 227,52</b>	<b>1,83%</b>	
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	709,12	-32,03%	
BAV verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	2 726,78	9,01%	
Porte à porte	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	5 791,62	4,98%	
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>40,89</b>	<b>41,28</b>	<b>41,44</b>	<b>43,18</b>	<b>42,93</b>	<b>45,52</b>	<b>44,01</b>	<b>41,09</b>	<b>40,14</b>	<b>40,20</b>	<b>43,45</b>	<b>43,74</b>	<b>44,24</b>	<b>44,82</b>	<b>45,64</b>	<b>1,83%</b>	
<b>Gisement après tri</b>																	
<b>Valorisés</b>	<b>6 127,00</b>	<b>5 996,00</b>	<b>6 103,00</b>	<b>6 502,00</b>	<b>6 121,00</b>	<b>6 538,58</b>	<b>6 850,04</b>	<b>6 846,30</b>	<b>6 604,54</b>	<b>6 565,00</b>	<b>6 961,00</b>	<b>7 225,22</b>	<b>7 590,85</b>	<b>7 643,49</b>	<b>7 822,78</b>	<b>2,35%</b>	
Le verre	1941	1956	2008	2053	2044	1 999,76	2 061,04	2 110,58	2 087,34	2 207,00	2 291,00	2 432,40	2 519,28	2 501,44	2 726,78	9,01%	
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,00	423,05	426,85	442,46	452,82	2,34%	
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,50	4 270,07	4 287,81	4 560,93	4 504,49	-1,24%	
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	138,69	0,02%	
autres													218,62				
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>32,17</b>	<b>31,48</b>	<b>32,04</b>	<b>34,13</b>	<b>32,13</b>	<b>32,76</b>	<b>34,24</b>	<b>34,33</b>	<b>33,12</b>	<b>32,84</b>	<b>34,57</b>	<b>36,26</b>	<b>37,55</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>2,30%</b>	
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>78,67%</b>	<b>76,73%</b>	<b>76,82%</b>	<b>77,55%</b>	<b>72,82%</b>	<b>71,97%</b>	<b>77,81%</b>	<b>83,57%</b>	<b>82,52%</b>	<b>81,69%</b>	<b>79,56%</b>	<b>82,88%</b>	<b>84,86%</b>	<b>84,35%</b>	<b>84,78%</b>	<b>0,50%</b>	
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>32,17</b>	<b>31,67</b>	<b>31,83</b>	<b>33,49</b>	<b>31,26</b>	<b>32,76</b>	<b>34,24</b>	<b>34,33</b>	<b>33,12</b>	<b>32,84</b>	<b>34,57</b>	<b>36,26</b>	<b>37,55</b>	<b>37,25</b>	<b>38,11</b>	<b>2,30%</b>	
<b>Refus de tri</b>	<b>1 661</b>	<b>1 818</b>	<b>1 842</b>	<b>1 882</b>	<b>2 285</b>	<b>2 546</b>	<b>1 954</b>	<b>1 346</b>	<b>1 399</b>	<b>1 471</b>	<b>1 788</b>	<b>1 492</b>	<b>1 354</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>-0,98%</b>	

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES															2018	2019	Evolution 2019-2018
Déchets recyclables	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019-2018	
<b>Collectés</b>	<b>5847</b>	<b>5858</b>	<b>5937</b>	<b>6331</b>	<b>6362</b>	<b>7085,01</b>	<b>6742,73</b>	<b>6082,15</b>	<b>5916,03</b>	<b>5829,00</b>	<b>6458,00</b>	<b>6284,76</b>	<b>6 425,96</b>	<b>6560,05</b>	<b>6500,74</b>	<b>-0,90%</b>	
Déchetteries+pré tri	304	330	538	633	738	847,32	858,25	821,00	861,45	790,00	1 290,00	1 133,76	994,58	1 043,34	709,12	-32,03%	
Porte à porte	5543	5528	5399	5698	5624	6 237,69	5 884,48	5 261,15	5 054,58	5 039,00	5 168,00	5 151,00	5 431,38	5 516,71	5 791,62	4,98%	
<b>Performance de captation kg/hab</b>	<b>30,70</b>	<b>30,94</b>	<b>30,97</b>	<b>32,60</b>	<b>32,49</b>	<b>35,50</b>	<b>33,71</b>	<b>30,50</b>	<b>29,67</b>	<b>29,16</b>	<b>32,07</b>	<b>31,54</b>	<b>31,78</b>	<b>31,97</b>	<b>31,67</b>	<b>-0,95%</b>	
<b>Gisement après tri</b>																	
<b>Valorisés</b>	<b>4 186,00</b>	<b>4 040,00</b>	<b>4 095,00</b>	<b>4 449,00</b>	<b>4 077,00</b>	<b>4 538,82</b>	<b>4 789,00</b>	<b>4 735,72</b>	<b>4 517,20</b>	<b>4 358,00</b>	<b>4 671,00</b>	<b>4 792,82</b>	<b>5 071,57</b>	<b>5 142,03</b>	<b>5 096,00</b>	<b>-0,90%</b>	
Le plastique	251	222	250	267	251	341,58	466,00	452,59	456,13	452,00	404,50	423,05	426,85	442,46	452,82	2,34%	
Journaux magazines & cartons	3778	3685	3720	4090	3725	4 085,00	4 183,00	4 147,61	3 922,12	3 790,00	4 173,50	4 270,07	4 287,81	4 560,93	4 504,49	-1,24%	
Emballages métalliques	157	133	125	92	101	112,24	140,00	135,52	138,95	116,00	93,00	99,70	138,29	138,66	138,69	0,02%	
autres													218,62	0,00	0		
<b>Performance de tri kg/hab</b>	<b>21,98</b>	<b>21,21</b>	<b>21,50</b>	<b>23,36</b>	<b>21,40</b>	<b>22,74</b>	<b>23,94</b>	<b>23,75</b>	<b>22,65</b>	<b>21,80</b>	<b>23,20</b>	<b>24,05</b>	<b>25,08</b>	<b>25,43</b>	<b>24,83</b>	<b>-2,39%</b>	
<b>Part de recyclables valorisé/collecté</b>	<b>71,59%</b>	<b>68,97%</b>	<b>68,97%</b>	<b>70,27%</b>	<b>64,08%</b>	<b>64,06%</b>	<b>71,02%</b>	<b>77,86%</b>	<b>76,36%</b>	<b>74,76%</b>	<b>72,33%</b>	<b>76,26%</b>	<b>78,92%</b>	<b>78,38%</b>	<b>78,39%</b>	<b>0,01%</b>	
<b>Refus de tri</b>	<b>1 661</b>	<b>1 818</b>	<b>1 842</b>	<b>1 882</b>	<b>2 285</b>	<b>2 546</b>	<b>1 954</b>	<b>1 346</b>	<b>1 399</b>	<b>1 471</b>	<b>1 787</b>	<b>1 492</b>	<b>1 354</b>	<b>1 418</b>	<b>1 404</b>	<b>-0,96%</b>	



**SAINT-DENIS • SAINTE-MARIE • SAINTE-SUZANNE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20201031-205017-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020





ORGANIGRAMME SYNTHETIQUE DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT

